

ACCES RESTREINT A L'ESPACE AERIEN



Accès restreint à l'espace aérien pendant le FORUM 2011 de Davos

Afin de garantir la sécurité dans l'espace aérien et d'assurer la souveraineté aérienne, le Conseil fédéral a décidé de fermer l'espace aérien aux utilisateurs des vols civils dans la région des Grisons pendant toute la durée du WEF à Davos le 21 et 24 janvier 2011 et du 25 au 31 janvier 2011 en application de l'art. 7 de la loi fédérale sur l'aviation (LA ; RS 748.0) et à la demande de l'Office fédéral de l'aviation civile et de l'armée de l'air.

Les pilotes de deltaplanes et de parapentes sont soumis à une version modifiée de cet accès restreint à l'espace aérien. Cette restriction s'applique le long de la crête montagneuse de la région de Davos et la vallée de Prättigau, de Davos Glaris à Schiers Tersierbach.

Il est interdit de survoler cette zone à accès restreint sans autorisation spéciale. Le respect de l'interdiction de vol sera contrôlé par la police cantonale des Grisons en collaboration avec l'armée de l'air.

Selon la situation, il faut s'attendre à ce que ces limitations soient encore renforcées.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Police cantonale des Grisons

Ensemble pour la sécurité

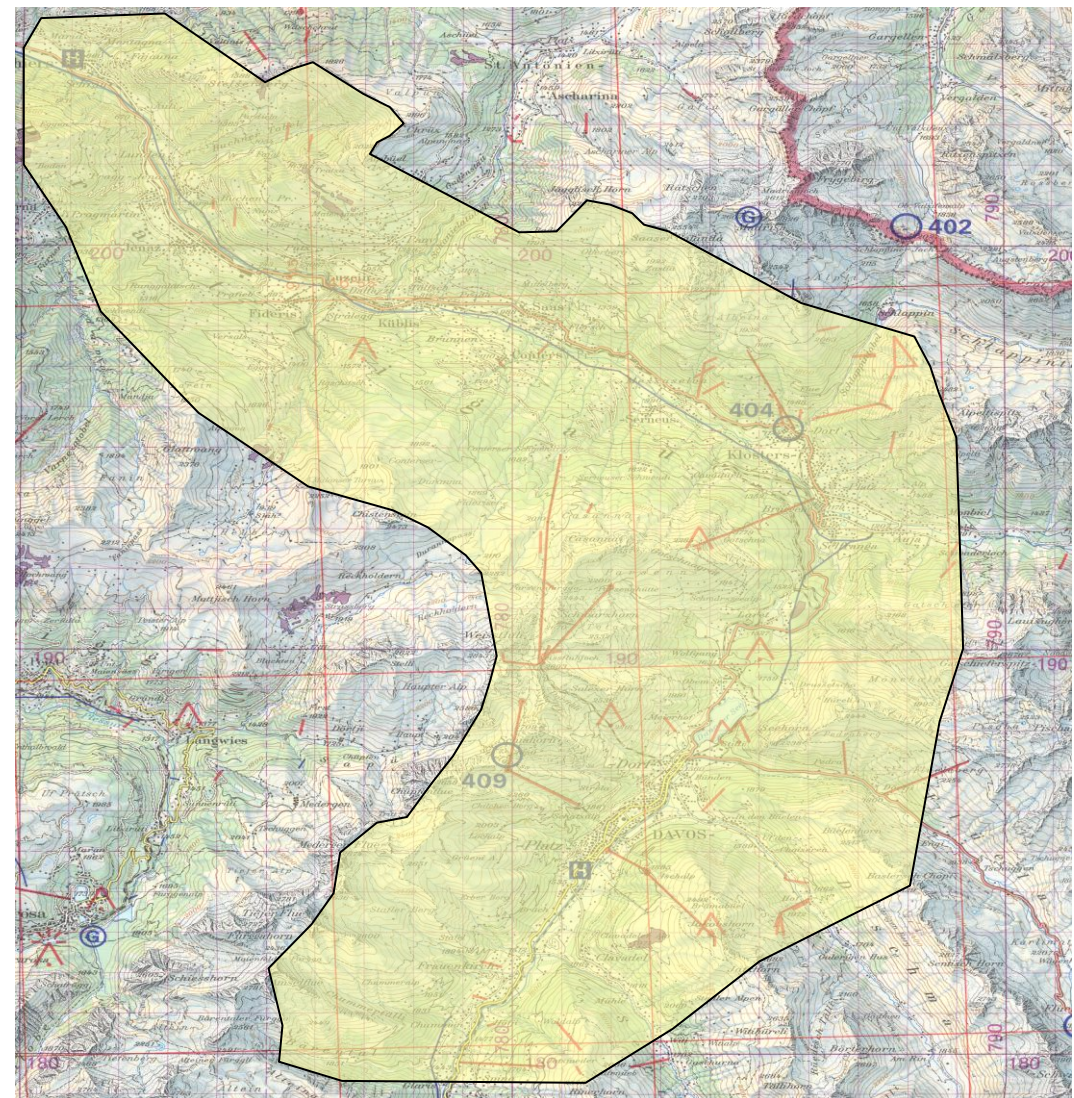
Restriction de l'espace aérien pour les pilotes de deltaplanes et de parapentes

Durée

le 21 janvier 2011, 08h00 heure locale (entraînement)
le 24 janvier 2011, 08h00 heure locale (entraînement)

du 25 janvier 2011, 08h00 heure locale
au 31 janvier 2011, 18h00 heure locale

Limite supérieure : FL 195 (5950 m)



Limite inférieure : GND

10.11.2010 / fedgui